



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 11 septembre 2012 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Colombe Lemieux
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance

Était absent à la séance : Daniel Forgues

Était également présent à la séance

Directeur général et greffier Yves Blackburn

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Yves Blackburn, directeur général et greffier constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général et greffier, le Maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

12-09-156

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



12-09-157

5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par madame la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

8.
CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

8.1
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COMMANDITES

AUCUN SUJET

9.
AFFAIRES NOUVELLES

9.1
ADMINISTRATION

12-09-158

9.1.1
APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2012

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois d'août 2012 s'élevant à 204 323.05\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 212 844.10\$ soit et est acceptée telles que déposée;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2012.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-159

9.1.2 CONTRIBUTION MUNICIPALE AU DÉFICIT BUDGÉTAIRE 2011 ET 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Chapais (OMH);

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 juillet 2012, la Ville de Chapais recevait les prévisions financières de l'OMH produites par la Société d'habitation du Québec, lesquelles établissaient le déficit d'opération à 41 036\$;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a produit en date du 29 juin 2012 un rapport d'approbation à l'égard du budget 2012;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais libère sa participation financière au montant de 4 104 \$ pour l'année 2012, afin de couvrir 10% du déficit anticipé de l'Office municipal d'Habitation de Chapais et un montant additionnel de 910\$ pour couvrir le déficit d'opération de 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-160

9.1.3 AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DU 101 BOULEVARD SPRINGER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal autorisait la vente d'un immeuble localisé au 101 boulevard Springer, par sa résolution 12-07-136;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la ville tout document visant cette transaction;

Il est **PROPOSÉ** monsieur le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tout document visant cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-161

9.1.4 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2011 DE TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAI-SHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE Transport Adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James a déposé à l'attention du Conseil municipal ses états financiers au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais a pris connaissance desdits états financiers et qu'il s'en déclare satisfait;



Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le dépôt des états financiers 2011 de Transport Adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-162

9.1.5

AUTORISATION POUR LA FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a retenu comme orientation dans le cadre de l'élaboration budgétaire pour l'année 2012, d'investir dans l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge essentiel que ses ressources humaines soient au fait des nouveaux développements en matière de gestion, d'administration et de législation;

CONSIDÉRANT QUE les formations soumises par la direction générale sont en lien avec les activités professionnelles des ressources humaines;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise les personnes suivantes à assister à des séances de formation :

- Monsieur Yves Blackburn:
 - Formation sur les aspects légaux et enjeux de la direction générale
 - Formation sur le scrutin municipal
- Monsieur Jean Bernier:
 - Comptabilité et finances municipales
 - Formation sur le scrutin municipal
- Monsieur Jean-Philippe Lalancette
 - La boîte à outils juridiques d'une inspection municipale
 - Émission des permis et aspects légaux
 - Code du bâtiment

QUE les frais associés à ses formations soient assumés à même les budgets des services concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-163

9.1.6

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 – PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'analyse et des instruments économiques du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, demande à la ville de produire un rapport synthèse visant l'amélioration de la performance à l'égard de la réduction, de la récupération, de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles;



CONSIDÉRANT QUE ce rapport permettra à la Ville de Chapais de recevoir une subvention liée à ses efforts dans la réduction des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport soumis par la direction générale et l'entérine;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par madame la conseillère Colombe Lemieux

RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le dépôt du rapport synthèse préparé par la direction générale, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-164

9.1.7

RÉSOLUTION – NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Forgues soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois septembre, octobre et novembre 2012;

QUE monsieur Daniel Forgues soit et est autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame la conseillère Colombe Lemieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-165

9.1.8

GALA DU MÉRITE ENTREPRENEURIALE

CONSIDÉRANT QUE le Gala du Mérite entrepreneurial édition 2012 aura lieu à Chibougamau le 10 novembre et réunira les entreprises de Chapais et de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais désire soutenir l'esprit entrepreneurial de jeunes entrepreneurs ainsi que le développement d'entreprises au sein de sa localité;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de partenariat à titre de « Partenaire Associé » au montant de 500\$ a été déposée par les organisateurs à l'attention du Conseil ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par madame la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le versement de 500\$ au comité organisateur du Gala du Mérite entrepreneurial édition 2012.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-166

9.1.9

MANDAT À LA FIRME ADN - ORGANISATIONS – PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal initiait à l'été 2011, un exercice de planification stratégique visant à orienter le développement économique, social et urbain de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le 25 septembre dernier se tenait un second exercice dans le cadre de cette planification stratégique sous la responsabilité de la firme ADN – Organisations, exercice qui a permis d'établir les forces, limites, opportunités, menaces ainsi que les enjeux qui attendent la Ville de Chapais au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique permettra d'établir la mission, la vision ainsi que les priorités d'action de l'organisation pour la prochaine décennie;

CONSIDÉRANT QUE la firme ADN – Organisation a déposé à l'attention de la Corporation économique de Chapais un offre de service par volet d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation économique de Chapais n'a pas les fonds nécessaires afin de réaliser les activités contenues au sein de l'offre de service de la firme;

CONSIDÉRANT QUE pour la Ville de Chapais cet exercice constitue la pierre angulaire de son plan d'action pour la prochaine décennie;

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser l'exercice de la planification stratégique et produire les documents de communication, un budget de 25 000\$ est requis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a affecté 25 000\$ à des travaux de réaménagement au parc de la Chute et que ceux-ci ne se réaliseront pas en 2012 ;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais affecte la somme de 25 000\$ du poste budgétaire « 03 31029 631 – Parc de la Chute » afin de finaliser l'exercice de la planification stratégique;

QUE la firme ADN – Organisations soit mandaté conformément à l'offre de service déposé au montant de 22 954.86 \$ plus taxes;

QUE monsieur Laurent Levasseur, directeur général de la Corporation de développement économique de Chapais, soit mandaté pour coordonner les activités liées au mandat de la firme ADN – Organisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



12-09-167 **9.1.10**
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gilles Lachance, que lors d'une prochaine séance, le Conseil municipal de la Ville de Chapais, adoptera un règlement portant sur la délégation de pouvoir, lequel abrogera l'actuel règlement numéro 99-335 et ses amendements.

12-09-168 **9.1.11**
AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gilles Lachance, que lors d'une prochaine séance, le Conseil municipal de la Ville de Chapais, adoptera un règlement portant le déroulement des assemblées publiques du conseil municipal. Ce règlement aura pour but de stipuler les règles de décorum et procédures d'intervention lors des séances publiques du conseil municipal.

12-09-169 **9.1.12**
PROLONGATION DU CONTRAT DE MONSIEUR MARTIN NOËL POUR LA DIFFUSION DES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Ville de Chapais mandatait via sa résolution 12-06-93 monsieur Martin Noël, pour la diffusion des séances publiques du conseil municipal pour une période de 4 mois;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Martin Noël est échu et que le Conseil municipal désire diffuser ses séances publiques afin d'informer la population de l'actualité municipale;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Noël est un technicien compétent et possède toutes les connaissances et habiletés nécessaires à la réalisation de cette responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Noël a accepté de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2012 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE la ville paiera un montant de 500 \$ pour chacune des séances diffusées du Conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais prolonge l'entente intervenue avec M. Martin Noël pour la télédiffusion des séances du Conseil jusqu'au 31 décembre 2012 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-170 **9.1.13**
MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME PAULINE MAROIS PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les résultats des élections provinciales tenus le 4 septembre 2012, portant le Parti québécois au pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE madame Pauline Marois a été élue première ministre du Québec;



CONSIDÉRANT QUE son élection à titre de première ministre constitue un évènement historique au Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la nouvelle Première ministre pour le développement économique et social de la région Nord-du-Québec;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite chaleureusement madame Pauline Marois pour son accession au poste de Chef de l'état québécois;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais souhaite ses meilleurs vœux d'accomplissement face aux importants défis que revêt le mandat confié par les québécoises et québécois.

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Luc Ferland, député du Parti québécois du comté d'Ungava.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-171

9.1.14

**MOTION DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR LUC FERLAND DÉPUTÉ
PROVINCIAL DU COMTÉ D'UNGAVA**

CONSIDÉRANT les résultats des élections provinciales tenus le 4 septembre 2012, portant le Parti québécois au pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Ferland, candidat du Parti québécois, a été élu député du le comté d'Ungava;

CONSIDÉRANT QUE cette élection offre à la région une opportunité d'accéder directement au gouvernement;

CONSIDÉRANT l'ampleur et la pluralité des enjeux socio-économiques que la Ville de Chapais aura à rencontrer au cours des prochaines années;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite chaleureusement monsieur Luc Ferland pour son élection à titre de député du comté d'Ungava et membre du gouvernement du Parti québécois;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais souhaite ses meilleurs vœux d'accomplissement au nouveau député;

QUE le Conseil municipal confirme son appui au nouveau député dans l'avancement des dossiers locaux et régionaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS



9.2.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil accepte le rapport d'activités du service des travaux publics.

9.3

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.3.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil accepte le rapport d'activités du service de l'urbanisme.

12-09-172

9.3.2

DÉROGATION MINEURE AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR JEAN BERNIER LOT 1-571-5, 27, 10^{ÈME} RUE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Bernier a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement de 1,19 mètre dans la marge de la cour latérale du bâtiment principal au lieu de 2 mètres comme l'exige actuellement le règlement de zonage 01-345A de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Jean Bernier propriétaire du 27 10^{ème} rue lot 1-571, a fait l'objet d'une recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le processus légal pour l'adoption d'une dérogation mineure a été respecté;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance aucune opposition n'a été exprimée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a discuté de cette demande lors de son plénier du 10 septembre dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure afin d'autoriser un empiètement de 1,19 mètre dans la marge de la cour latérale du bâtiment principal de la propriété au lieu de 2 mètres comme l'exige l'actuel le règlement de zonage 01-345A de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-173

9.3.3

DÉROGATION MINEURE AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR GAÉTAN DUCHESNE LOT : 8-9-7 76, 9^{ÈME} RUE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaétan Duchesne a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement de 2,10 mètres dans la cour avant du bâtiment principal au lieu de 1,5 mètre comme l'exige actuellement le règlement 11-404 de la Ville de Chapais;



CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Gaétan Duchesne, propriétaire du 76, 9ème rue, à Chapais lot : 8-9-7, a fait l'objet d'une recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le processus légal pour l'adoption d'une dérogation mineure a été respecté;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance aucune opposition n'a été exprimée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a discuté de cette demande lors de son plénier du 10 septembre dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par monsieur Gilles Lachance
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure afin d'autoriser un empiètement de 2,10 mètres dans la cour avant du bâtiment principal au lieu de 1,5 mètre comme l'exige actuellement le règlement 11-404 de la Ville de Chapais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4 **SERVICE DES LOISIRS**

9.4.1 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS**

Le Conseil accepte le rapport d'activités du service des loisirs.

12-09-174

9.4.2 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a signé une entente avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, dans le cadre de l'organisation des services aux sinistrés relativement à son plan de sécurité civile municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne, a fait parvenir à la Ville de Chapais une facture au montant de 244.05 \$ au titre de sa contribution 2012-2013;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le versement de 244.05 \$ à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-175

9.4.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE CLUB DE CURLING OPÉMISKA – LOCATION DES GLACES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais possède des installations permettant la pratique du curling;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté son Service des loisirs afin de gérer les installations et l'utilisation des espaces au centre Sportif et Communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling Opémiska entend utiliser les installations de la Ville de Chapais et d'en optimiser la fréquentation, en partenariat avec le Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et le Club de curling Opémiska ont convenu d'un protocole d'entente, d'une durée de trois (3) années, afin d'établir les rôles et responsabilités des parties;

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling Opémiska versera, à la Ville de Chapais une compensation monétaire, pour l'utilisation des pistes de curling au montant de 15 300 \$ pour l'année 2012-2013 et sera indexé de 4% pour l'année 2013-2014 et de 5% pour l'année 2014-2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général de la Ville de Chapais à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente tel que négocié entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-176

9.4.4

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE CLUB DE CURLING OPÉMISKA – CONCESSION DU RESTAURANT BAR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a conclu une entente avec le Club de curling Opémiska, afin que ceux-ci opèrent la concession du restaurant-bar de ses installations du centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue avec le Club de curling Opémiska satisfait les parties;

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling Opémiska déploiera tous les efforts nécessaires afin de rentabiliser les opérations du restaurant-bar;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général de la Ville de Chapais à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente tel que négocié entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.5

SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

9.5.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Le Conseil accepte le rapport d'activités du service de prévention des incendies.



10.
VARIA

10.1
QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET
CONSEILLÈRES

10.2
QUESTIONS DU PUBLIC

12-09-177

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20 h 05

Steve Gamache
Maire

Yves Blackburn
Directeur général
Greffier



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 18 septembre 2012 à 18 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Colombe Lemieux
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance :

Directeur général et greffier Yves Blackburn

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES

Monsieur Steve Gamache Maire, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par
APPUYÉ par

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-178

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



12-09-179

**5.-
AFFAIRES NOUVELLES**

**5.1.
MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 508 712 \$**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter certaines modifications au Règlement 12-411 décrétant un emprunt de 508 712 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisation;

Il est **PROPOSÉ** par
APPUYÉ par

QUE l'article 1 soit remplacé par le texte suivant :

ARTICLE 1. Le conseil municipal est autorisé à procéder aux dépenses d'immobilisation dans le but d'effectuer le réaménagement des espaces de bureau du secteur administratif de l'hôtel de ville à Chapais et d'aménager un Éco-centre sur un terrain appartenant à la Ville de Chapais.

Les plans et devis du réaménagement des espaces de bureaux de l'hôtel de ville sont préparés par Gosselin & Fortin, Architectes, portent les numéros 12 1495, en date du 17 avril 2012. Le montant de ce projet est de 311 868 \$, incluant la préparation des plans et devis, les frais d'intérêts, les frais de publications, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Gosselin & Fortin, Architectes, en date du 17 avril 2012, lesquels font partie intégrante du présent règlement.

Les plans et devis pour l'aménagement de l'Éco-centre sont préparés par la firme d'ingénieurs Génivar à son bureau de Chibougamau, portent les numéros Gen2012-CH1, en date du 11 mai 2012. Le montant de ce projet est de 196 844 \$, incluant la préparation des plans et devis, les frais d'intérêts, les frais de publications, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Génivar, en date du 11 septembre 2012, lesquels font partie intégrante du présent règlement.

Le Conseil municipal est donc autorisé à emprunter un montant de 508 712 \$ sur une période de 15 ans.

Description	15 ans	Total
Réaménagement des espaces de bureaux de l'hôtel de ville	311 868 \$	311 868 \$
Aménagement d'un Éco-centre	196 844 \$	196 844 \$
Total	508 712 \$	508 712 \$

Le détail des coûts est donné au tableau suivant :

1) Réaménagement des espaces de bureaux de l'hôtel de ville

-Préparation des plans et devis par Gosselin & Fortin, Architectes	12 000\$
-Budget de construction selon les plans et devis de Gosselin & Fortin, Arch.	286 67\$
-Frais d'intérêt à court terme: 8,5 % durant 6 mois	2 694\$
-Frais de publication (coût imputé)	500\$
	<hr/>
	311 868\$



2) Aménagement d'un Éco-Centre

-Préparation des plans et devis par Génivar	6 840\$
-Relevé Terrain	1 500\$
-Budget de construction selon les plans et devis de Génivar	177 525\$
-Imprévues	2 475\$
-Frais d'intérêt à court terme: 8,5 % durant 6 mois	8 004\$
-Frais de publication (coût imputé)	500\$
	<hr/>
Total: Coût des infrastructures	196 844\$
	<hr/>
	508 712\$

QUE le numéro de l'article 3 soit remplacé par le numéro 2.

QUE le numéro de l'article 4 soit remplacé par le numéro 3.

QUE le numéro de l'article 5 soit remplacé par le numéro 4.

QUE le numéro de l'article 6 soit remplacé par le numéro 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

12-09-180

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est

Steve Gamache
Maire

Yves Blackburn
Directeur général, greffier